

M. Epstein a prédit qu'on chercherait à travestir la formule d'une réduction progressive, qu'on s'en servirait comme prétexte pour retirer les armes désuètes en vue de déployer des armes plus précises et se prêtant moins à la vérification. Les superpuissances seraient trop heureuses de se débarrasser de deux ou trois "modèles d'engins époumonés du genre Ford T", pour les remplacer par des "Ferrari modernes au moteur gonflé". Cette formule n'est certes pas faite pour accroître la sécurité dans le monde.

Forces nucléaires à portée intermédiaire (INF)

M. Wolfgang Behrends, ambassadeur de la RFA au Canada, était un autre membre du panel à la séance du vendredi matin sur la limitation des armements. Comme M. Alton Frye, il s'est dit heureux des nouvelles positions soviétique et américaine sur la limitation des armements. Toutefois, il a fait observer que la définition soviétique des armes stratégiques continue de poser un problème qui, depuis 15 ans, empêche les négociations de progresser dans le domaine.

Au début des négociations SALT I en 1969, l'Union soviétique avait déclaré que les pourparlers ne devaient pas porter sur les missiles balistiques à portée intermédiaire (IRBM) SS-4 et SS-5, car ces derniers ne pouvaient atteindre les États-Unis et ne constituaient donc pas des armes stratégiques. En contrepartie, les éléments américains déployés dans des bases avancées — par exemple les avions américains embarqués et les F-111 basés en Grande-Bretagne — constituaient des armes stratégiques du fait qu'ils *pouvaient* atteindre l'Union soviétique; ils devaient donc entrer en ligne de compte. Pour en arriver à un accord, il a fallu exclure des négociations SALT tous ces systèmes d'armes "périphériques".

Cette "concession" accordée à l'Union soviétique s'est traduite par le déploiement des SS-20 dans le cadre de la "modernisation" des forces nucléaires soviétiques à portée intermédiaire (INF). Aux yeux des dirigeants de l'Europe de l'Ouest, les SS-20, dont l'existence n'a été décelée par les services de renseignement qu'une fois leur déploiement* amorcé, représentaient une grave menace. Par réaction, les chefs de l'OTAN s'entendirent en 1979 sur la politique dite "à double décision", qui consistait à mener les pourparlers INF avec l'Union soviétique tout en préparant le déploiement des nou-

* Le missile balistique à portée intermédiaire SS-20 est un dérivé de l'ICBM SS-16, missile mobile à trois étages interdit en vertu du Traité SALT. L'URSS a donc enlevé un étage au missile, et l'ICBM SS-16 est devenu l'IRBM SS-20.